

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 5 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du siège du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; NAUDIN Christian; VILLECROZE Philippe

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; OLLIVRO HERVE; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph

**Administrateurs absents :**

CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; TOMYN Jérémy

**Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant**

En exercice : 25  
Présents : 10  
Absents : 15  
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : **29 mars 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-04-13

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
CIAS - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Considérant que la Commission Permanente réunie le 25 mars 2024, a étudié toutes les demandes de subventions adressées aux CIAS dans le cadre de l'appel à initiatives locales de développement social.

Le Conseil d'Administration, après avoir examiné les différentes demandes, propose d'attribuer les subventions 2024 telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

Opérateurs	Intitulés des projets	Financement accordé en 2023	Financement sollicité en 2024	Subvention accordée
WIMO OV	Consolidation de la plateforme de mobilité	10000 €	12500 €	10000 €
Kistin café - Runan	Animation de la vie locale et favorisation de l'inclusion sociale	sans objet	1200 €	1200 €

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 28 mars 2024 ;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à la majorité (1 abstention sur la demande de Wimoov),

- **SE PRONONCE** favorablement sur les demandes de subventions listées ci-dessus,
- **VALIDE** les propositions formulées par la Commission Permanente,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

